

VISITEURS

ERRATUM BROCHURE 2021

P 70/71 – Immersion Vietnam

Le 01/10/20 :

Extension Cambodge : erreur du jour 11 :

JOUR 11 : HANOI → SIEM REAP (et non HALONG / HANOI → SIEM REAP)

P 238/2239 – CONDITIONS DE VENTE

Le 27/10/20 :

Correction de l'article 14 sur la responsabilité de VISITEURS :

14/ RESPONSABILITES

Tous les prix, horaires, dates, itinéraires, visites, repas, mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ainsi que par les prestataires de services locaux auxquels nous nous adressons. VISITEURS se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie, une visite ou un repas par un autre d'intérêt similaire. ~~L'Agence et l'Organisateur~~ **VISITEURS** est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et est tenu d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de ~~leur~~ **sa** responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, **les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.** **VISITEURS** n'est pas responsable de la mauvaise exécution du Contrat lorsqu'elle est causée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, ou lorsqu'elle est imputable à un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au contrat ou au Client ou aux participants au voyage. ~~L'Agence~~ **VISITEURS** n'est pas responsable de l'exécution de prestations achetées sur place par le Client ou les participants au voyage et non prévues dans les conditions particulières. ~~La responsabilité de VISITEURS est notamment dérogée dans les cas suivants :—circonstances exceptionnelles et inévitables (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies...),—présentation après l'heure de convocation à l'aéroport. Les frais occasionnés par ces circonstances ne pourront en aucun cas donner lieu à dédommagement.~~ Les dispositions des présentes conditions particulières complètent les conditions générales. Responsabilités du client : Le client s'engage à avoir pris, préalablement à son inscription, connaissance des informations émises par le ministère des affaires étrangères par téléphone ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs et décide de s'inscrire en toute connaissance des informations concernant la destination relative à sa réservation.